



Règles sanitaires en vigueur dans l'établissement.

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous la dernière actualisation des mesures sanitaires date du 19 août 2021 :

- L'obligation de présence reste suspendue jusqu'au 1er octobre. Par contre la participation le cas échéant à l'enseignement à distance reste une obligation.
- Bien que la présence ne soit pas obligatoire, le cahier d'appel sera comme d'habitude scrupuleusement rempli par les professeurs afin de pouvoir tracer les personnes présentes en cas d'infection par le virus d'un personnel ou d'un enfant.
- Les tests restent obligatoires pour les élèves de l'école élémentaire, deux fois par semaine. Les tests sont fournis par la Schulbehörde. Un élève peut en être dispensé s'il présente (après une absence par exemple) un test antigénique ne datant pas de plus de 24h ou un test PCR ne datant pas plus de 48h. Les tests doivent être réalisés dans un centre agréé.
- Le port du masque médical reste obligatoire à l'intérieur pour tous. Il n'est pas obligatoire à l'extérieur en récréation ou lors de sorties à l'extérieur. Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique d'activités sportives en intérieur. Les distances doivent cependant être respectées. Idem pour le sport à l'extérieur.
- Les sorties scolaires sont autorisées ainsi que l'utilisation des transports en commun (port du masque médical à partir de 7 ans dans les transports).
- Les voyages scolaires peuvent être envisagés pour toute l'année 2021/2022.
- Le mélange des cohortes n'est pas possible en école élémentaire. A la maternelle, les groupes doivent dans la mesure du possible rester fixes ainsi que leurs encadrants. Le mélange peut par contre être envisagé pour des raisons d'effectifs de personnels.
- L'aération régulière des salles de classe doit se faire.
- L'accès à l'établissement est interdit en cas de symptômes typiques d'une infection par le virus du covid 19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires). Un dialogue avec les enseignants peut apporter une explication pour éviter tout problème (ex : toux liée à une allergie aux pollens ou une maladie chronique).
- Les rencontres parents-professeurs peuvent être organisées en présentiel en élémentaire comme en maternelle, dans le respect des règles d'hygiène (port du masque médical, distanciation). Le professeur doit garder trace de la rencontre pendant une durée de 2 semaines (nom des personnes et durée de présence).

Concernant l'école maternelle le fonctionnement normal est maintenu. Seul l'accueil des enfants doit se faire encore à l'extérieur. Le port de masque est obligatoire pour les adultes à ce moment. Lors d'activités pédagogiques, le port du masque obligatoire pour les encadrants qu'à partir d'un taux d'incidence de 150 relevé trois jours de suite à Hambourg.

Nous sommes également heureux de pouvoir annoncer que la cérémonie de la Schultüte des CP aura lieu le lundi 30/08.

M. Panarioux.
Chef d'établissement

M. Henry
Directeur des classes primaires.